

Rapporteur : Mme SANSY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2024

oOo

ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION
D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES
D'ANTONY PASSEE AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

oOo

RAPPORT

Le 8 décembre 2021, la Ville a signé en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une convention portant sur le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) pour toutes les écoles d'Antony.

La nouvelle école Jean Zay ayant ouvert ses portes le 2 septembre 2024, il convient de passer un avenant n°1 pour y déployer l'ENT.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention du 8 décembre 2021 et d'autoriser monsieur le Maire à le signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 06 Décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme VERET	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
Mme LEON	à M. REYNIER	M. BENSABAT	à M. SENANT
M. PARISIS	à M. DOYEN	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Mme RAFIK est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

46 voix POUR
voix CONTRE
03 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES D'ANTONY PASSEE AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ;

CONSIDERANT la volonté de la ville d'Antony de s'inscrire dans une dynamique de partenariat avec l'Education nationale visant à déployer, au profit de l'ensemble des écoles de la ville, un Espace Numérique de Travail (ENT) ;

CONSIDERANT la convention relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail dans les écoles d'Antony en date du 8 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte l'ouverture de la nouvelle école primaire Jean Zay le 2 septembre 2024 ;

VU le projet d'avenant à la convention établi à cet effet ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Adopte le projet d'avenant n°1 de la convention entre la ville et le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche portant sur le déploiement de l'Espace Numérique de Travail à l'école primaire Jean Zay, et autorise monsieur le Maire à le signer.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme

Maire